Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Briacé (le Grand et le Petit-) - Tome I

Briacé (le Grand et le Petit-), f., m^{in} et éc., c^{ne} d'*Entrammes,* à 4 kil. S. du bourg, sur la Mayenne, au-dessous du confluent de l'Ouette. — *G. de Briacé,* 1301. — *J. de Briacé,* 1312 (Bibl. nat., fds fr. 8 736). — *Le bléaige de Briacé,* 1443 (Arch. nat., P. 343, d'après le *Dict. topog.*). — *Briassé* (Jaillot, Cassini, Ét.-M.). — L'écluse est sur Origné. — Fief vassal d'Entrammes. — Le détenteur devait 30 sols de taille et 16 deniers, appelés « mengiers », et, quand il ne cultivait pas lui-même, 4 boisseaux de blé et autant d'avoine, appelés « moitives ». Le meunier est condamné, en 1444, à payer au seigneur de Lancheneil « ung quarteron d'anguilles et de pimperneaux ». — *Seigneurs :* Guillaume de Briacé, un des nobles manceaux protestataires contre Charles de Valois, 1301. — Jean de Briacé, cité aux francs-fiefs d'Entrammes, 1312. — Guillaume Ouvrouin, 1356. — Jean Ouvrouin, 1385. — Robert, puis Pierre d'Anjou, 1417. — Le seigneur d'Entrammes, par retrait féodal sur René Beudin, qui avait acquis (5 août 1484) de Jean de Coisnon et de Guyonne d'Azay, sa femme, demeurant au château de Briacé, près Saumur, pour 155 écus d'or au coin du roi, de 34 sols chacun, et 100 écus de supplément, et qui était encore en procès avec Christophe de Coisnon, fils du vendeur. Le retrait eut lieu, le 4 avril 1486, après Pâques. — Charles Bourré, seigneur d'Entrammes, 1515, lequel vend « le lieu, domayne et appartenance de la métairie de B. », le 7 juin 1526, pour 600 ℔, à Michel Rivault, son châtelain d'Entrammes, avec droit de réméré pendant six ans.

Arch. de la M., B. 2 289. — Arch. de la S., E. 272. — Cab. de la Beauluère, *Recherches,* t. XI. — C. Port, *Dict. de M.-et-L.,* t. I, p. 485. — Bibl. de Laval, mss. 10 893. — Titres de la Cour d'Ouette. — Marquis de Beauchesne, *la Roche-Talbot.*